



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE N° 4 de 2007

Secrétaire Alain GUYADER tél : 03 86 64 99 05
E-Mail : a.guyader@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DES CAP LOCALES tableaux d'avancement 2007

Comme rappelé dans la note de service du 12 02 07: [Note de service n° 07-010-V32 du 12-02-2007](#) les critères généraux sont les suivants:

- prise en compte de l'échelon par ordre décroissant
- dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée (note brute 2004, total des évolutions de note 2005 et 2006 pour tous les grades sauf pour avancement à AAP2 : uniquement évolution des notes 2005 et 2006) par ordre décroissant
- dans un même échelon, en cas d'égalité du total des évolutions de note, départage selon l'ancienneté dans l'échelon

Les notes suivantes sont requises : au moins 19 en 2004, au moins la note de référence en 2005 et 2006 (sous réserve de l'examen des situations d'agents notés à -0,01).

Les agents inscrits sur une liste complémentaire en 2006 et non nommés au grade supérieur faute d'emplois vacants ainsi que les agents déjà proposés et classés par les TPG en 2006 mais non inscrits sur les tableaux d'avancement 2006 doivent être proposés et classés en priorité pour une inscription sur les tableaux d'avancement 2007 (sous réserve de remplir les conditions statutaires pour l'année 2007).

Tout déclassement d'un agent, d'une année sur l'autre, doit être dûment justifié dans le procès-verbal de la CAP locale.

Date de nomination

Les contrôleurs inscrits sur le tableau d'avancement seront **nommés au 1^{er} janvier 2007** sous réserve de satisfaire à cette date à la condition des 5 ans d'ancienneté en catégorie B. A défaut, les agents seront nommés en 2007 à la date à laquelle ils rempliront cette condition.

Pour la catégorie C, la date de nomination est actuellement suspendue à la date d'application du décret modifiant le statut d'agent de recouvrement en agent d'administration. La sortie du décret est espérée dans les prochains jours, ce qui pourrait signifier au mieux, et c'est fortement contestable, une date de nomination au **1er avril 2007** car il n'y aurait pas d'effet rétroactif possible. Le syndicat national CGT suit ce dossier. Pour rappel, en 2006, les nominations se sont effectuées avec un effet rétroactif au 1er janvier 2006

Réunions du mercredi 28 mars 2007:

Catégorie B : il s'agissait d'établir les propositions d'inscription pour le seul tableau d'avancement à C1 , puisque les informations n'étaient pas encore transmises pour celui à CP compte tenu de la nouvelle réunion de la CAP centrale(voir article sur le site national : <http://www.tresor.cgt.fr/spip.php?article2805>)

La CGT a fait la déclaration suivante :

Les CAPL sont amenées à se prononcer sur l'établissement des tableaux d'avancement pour la deuxième année.

La déconcentration de la procédure conduit les directions locales à déterminer elles-mêmes les agents qui pourront être retenus sur les tableaux, et ce dans le cadre restreint d'un plan de qualification.

Au vu des tableaux d'avancement 2006, cette sélection ouvre bien la porte à certaines dérives locales et aux inégalités de traitement entre les agents.

Dans un contexte salarial où l'avancement constitue actuellement la seule garantie de progression de revenus, il est inconcevable que les agents voient leur situation se dégrader davantage.

Les agents qui actuellement doivent faire face au quotidien à des conditions de travail déplorables, du fait des restructurations, des suppressions d'emplois, des applications mises en place qui n'apportent que contraintes et travail supplémentaire, ne comprennent pas que des quotas empêchent une réelle reconnaissance de leur activité.

De même, ils n'admettent pas que la réforme de notation et notamment les effets de la rotation introduite pour pallier à ses carences, rendent inéquitables et aléatoires les conditions d'accès par tableau d'avancement au grade supérieur.

La C.G.T. revendique une modification en profondeur de la grille indiciaire avec la suppression de grades qui n'ont aucune justification fonctionnelle, ainsi qu'une autre réforme de la notation.

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement, les élus C.G.T, sans remettre en cause la qualité des agents proposés, ont décidé d'émettre un avis défavorable sur ce point porté à l'ordre du jour de la C.A.P.L.

pour l'Yonne :

- 11 agents remplissent les conditions pour accéder à C1
- 4 agents sont à classer pour 2,77 places

l'agent classé en 2006 et non nommé est classé en premier pour 2007

particularité : dans un échelon donné , priorité aux agents notés 19 en 2004 , mais ceux qui sont notés 18 peuvent aussi être retenus en fonction du nombre de place

Les élus CGT ont souligné les incohérences, voir les inégalités introduites par ce système, par exemple la n°1 est du 10 ème échelon , les n° 2-3 et 4 sont du 12 ème échelon , sans bien sûr remettre en cause la valeur professionnelle des agents il y a pour le moins des disparités entre les années de sélection et les départements.
De plus, cette année 2 agents issus de la liste d'aptitude à contrôleur remplissaient pour la 1ère fois la condition de 5 ans en B .

Les listes qui suivent seront soumises aux CAP centrales des 3 et 4 juillet 2007.

Tableau d'avancement à C1:

Agents proposés classés en 2006 mais non retenus au titre du tableau d'avancement 2006

1	BACIOCCHINI Lydia	TG CEPL
---	-------------------	---------

Agents classés lors de cette CAP

2	PROST Evelyne	T Auxerre
3	ECKER Joël	T Joigny
4	GILLOT Nicole	T Avallon

Catégorie C: faute de quorum suffisant, la CAP est reportée au 5 avril après midi.

Réunion du jeudi 5 avril 2007:

L'élue CGT a fait la même déclaration que ci-dessus.

Accès à ARP2 : - 6 agents remplissent les conditions pour accéder à AAP2
- 5 agents sont à classer pour 3.06 places

les 2 agents classés en 2006 et non nommés sont classés en premier pour 2007

Agents proposés classés en 2006 mais non retenus au titre du tableau d'avancement 2006

Rang	Nom	Poste
1	BEURGAUD Marie Lyse	T. Aillant
2	ROUX Stéphane	T Sens Municipale

Agent classée lors de cette CAP

3	XECH Jacqueline	TG Secrétariat
---	-----------------	----------------

Accès à ARP1 :

- 28 agents remplissent les conditions pour accéder à ARP1
- 9 agents sont à classer pour 7.59 places

les 2 agents classés en 2006 et non nommés sont classés en premier pour 2007

Agents proposés classés en 2006 mais non retenus au titre du tableau d'avancement 2006

Rang	Nom	Poste
1	LEGRAS Christine	T. Auxerre TG Logistique
2	BLETON Patrick	

Agents classés lors de cette CAP

Rang	Nom	Poste
3	MENU Jacqueline	T. Joigny
4	CASSON Claudine	T Sens Municipale
5	NICOLAS Martine	T Toucy
6	VABRE Christian	T Auxerre
7	BALDINI Evelyne	T Chéroy
8	MONTAIGU Edwige	TG Recouvrement
9	CHASTRAGNAT Francine	T Villeneuve sur Yonne

Commentaires

Le nouveau système de notation, dénoncé par la CGT dès sa présentation, révèle bel et bien que les écarts de note prennent une place importante dans les sélections, et les différences entre agents s'intensifient avec le cumul des évolutions de note.

Ces principes de sélection ne sont pas acceptables. Ils préfigurent une individualisation des carrières par la mise en concurrence entre les agents. Et nous le vérifions au travers de la campagne actuelle de notation, de sa subjectivité, ils portent en germe une atteinte à la cohésion des équipes de travail.

Siégeaient pour la CGT :

Ghislaine TRANCHON et Alain GUYADER en catégorie B
Régis HIVERT en catégorie C